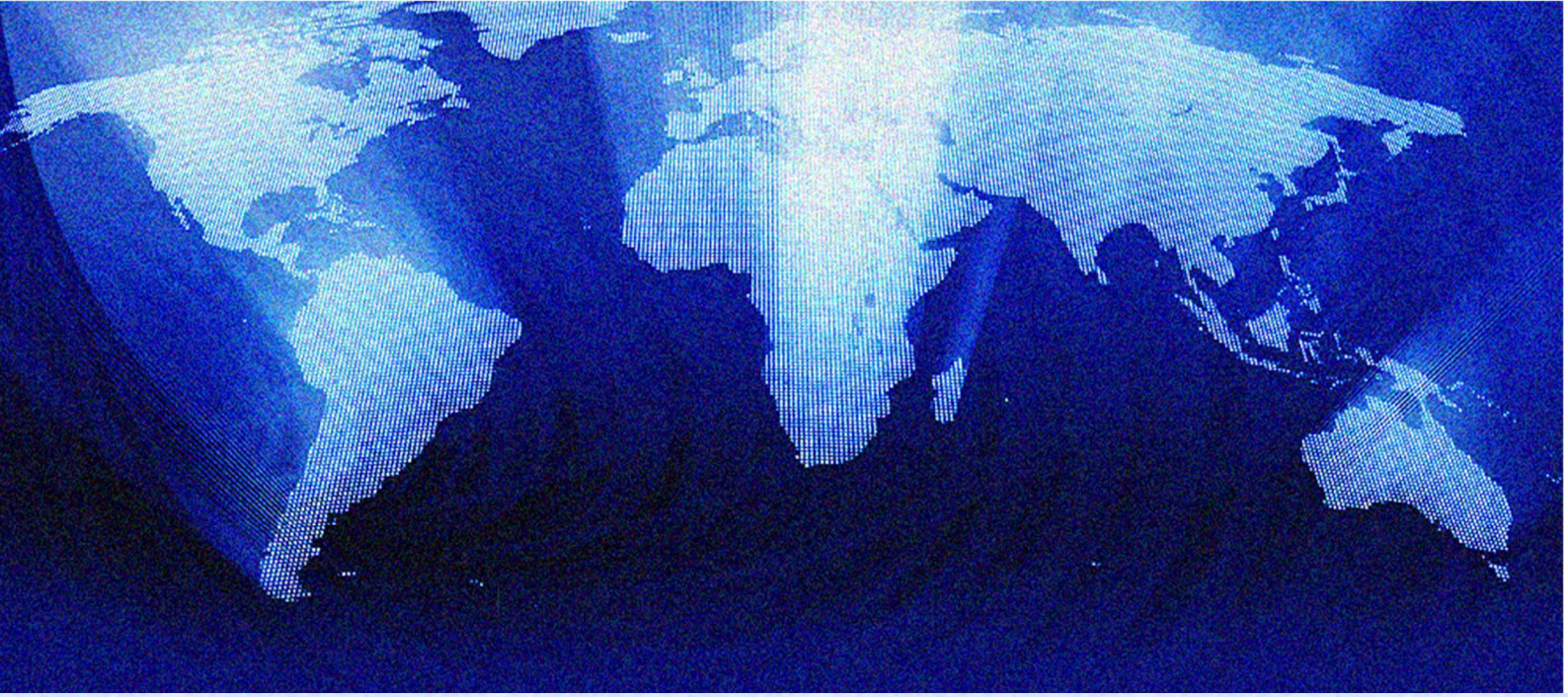

RAPPORT PACTE MONDIAL DES NATIONS UNIES - UN GLOBAL COMPACT REPORT 2017

MIGUÉRÈS MOULIN

DROITS DE L'HOMME

CONDITIONS DE TRAVAIL

ENVIRONNEMENT DURABLE

LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE (RSE)

17 OBJECTIFS DES NATIONS UNIES (ODD)

GOUVERNANCE ET LEADERSHIP DE LA RSE

THE GLOBAL COMPACT

WE SUPPORT

SOMMAIRE

QUI SOMMES-NOUS 03

L'ENGAGEMENT DU CEO 04

L'ÉQUIPE RSE – DEVELOPPEMENT DURABLE 06

PARTAGE DE LA RÉUSSITE 09

PARTAGE DU SAVOIR-FAIRE 10

PARTAGE DU CHANGEMENT 11

LES 21 CRITÈRES DU NIVEAU GC ADVANCED 12

- AVANT PROPOS 13
- LES DROITS DE L'HOMME 14
- LES NORMES DU TRAVAIL 19
- RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT 22
- LUTTE CONTRE LA CORRUPTION 26
- SOUTENIR LES OBJECTIFS DES NATION UNIES 30
- GOUVERNANCE ET LEADERSHIP DE LA RSE 33

NOS ACTIONS ET BONNES PRATIQUES 36

- « ON PURPOSE » 37
- LE « YOUNG TALENT PACK » 41
- LE CLHUB 42

NOS PROGRÈS 2017 47

- LE WORKSHOP À HANOÏ (VIETNAM) ET MTM 48
- VETBIOBANK ET TESTUNEMTIER.COM 49
- ENERGIE OBSERVER 50

QUI SOMMES-NOUS ?

Miguérès Moulin est un cabinet d'avocats fondé par Luc Miguérès et Emmanuel Moulin regroupant des équipes à forte valeur ajoutée dans tous les domaines du droit des affaires.

Ses Associés conseillent une clientèle française et internationale de premier plan, notamment dans les secteurs de l'industrie, de la distribution, de l'automobile, de la construction, du luxe, du commerce en ligne, de l'audiovisuel et du sport professionnel.

Leur expérience notoire des affaires internationales les conduit à intervenir régulièrement à l'étranger, qu'il s'agisse d'opérations d'acquisitions, de financement ou des contentieux judiciaires et arbitraux.

Emmanuel Moulin a notamment animé le premier cabinet d'avocats occidental au Vietnam dans les années 90 et au Mexique dans les années 2000. Il intervient également dans le domaine de l'arbitrage international et du sport professionnel.

En 2012, le Cabinet a intégré en qualité d'associés Valérie Bensoussan (M&A, droit des sociétés, restructuration et transmission d'entreprises) et Budes-Hilaire de La Roche (propriété intellectuelle, droit de l'audiovisuel et des nouvelles technologies). En 2013, Guilhem Affre est venu se joindre à l'équipe pour diriger le pôle Contentieux des affaires.

Le Cabinet est l'un des membres fondateurs du réseau Alliance of Business Lawyers (ABL) qui regroupe une cinquantaine de Cabinets d'avocats de par le monde.
Emmanuel Moulin est l'actuel Président du réseau ABL.

L'engagement du Président / CEO

« Célébrer le succès en accompagnant la réussite motive notre action responsable au quotidien ».

— Emmanuel Moulin, CEO

MIGUÉRÈS MOULIN

Luc Miguérès
Emmanuel Moulin
Valérie Bensoussan
Budes-Hilaire de La Roche
Guilhem Affre

Paola Garnier
Bertrand Verdier
Mohamed Benkhalifa
Jack Bussy
Daniel Mainguy
Natali Aleksic
Martin Valluis
Marie-Charlotte Delannoy
Élise Bensimon
Luliana Babei
Silvia Rumanescu
Anne-Flore Millet

45 Avenue Montaigne
75008 Paris
Tel. +33 (0) 1 72 23 72
Fax +33 (0) 1 72 23 73
contactmmlaw.fr
www.mmlaw.fr

À l'honorable Secrétaire Général des Nations Unies,
Monsieur António Guterres,

Paris, le mardi 19 décembre 2017,

EM/LP
Re. PACTE MONDIAL DES NATIONS UNIES / UN GLOBAL COMPACT

Monsieur le Secrétaire Général des Nations Unies,

L'ENGAGEMENT DU CEO

Le 6 avril 2012, L'AARPI Miguérès Moulin avait l'honneur de confirmer, à l'Honorable Secrétaire Général, son soutien aux 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies.

Aujourd'hui, en ce mardi 19 décembre 2017, nous sommes confiants d'avoir intégré ces 10 principes aussi bien que les 21 critères pour atteindre le niveau de différenciation intitulé « GC Advanced » du Pacte Mondial des Nations Unies pour note communication sur le progrès (COP) ; et qui décrit la manière dont nous remplissons ces 21 critères.

Depuis la création de notre cabinet, la richesse de notre cœur de métier – qui s'exprime avec la représentation, le conseil et la défense des droits – s'articule autour du professionnalisme de nos

Notre engagement collectif, dans la démarche du Pacte Mondial des Nations Unies, nous a conduit à inclure dans nos objectifs les éléments suivants :

DU POINT DE VUE DE LA RÉSPONSABILITÉ SOCIÉTALE :

- Agir dans le respect de nos obligations éthiques et réglementaires dans le cadre de l'amélioration continue de notre système de management ;
- Réduire les risques professionnels et déployer une pratique de dialogue de façon holistique ;
- Promouvoir la santé et le bien-être au travail dans les pratiques de management ;
- Recruter en incluant les principes de promotion de la Diversité ;
- Sensibiliser et former nos collaborateurs et notre personnel à la responsabilité sociétale (RSE) ;
- Soutenir les actions ou œuvres sociales et humanitaires.

DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT :

- Promouvoir la valorisation et le recyclage de nos déchets ;
- Inclure dans notre développement d'affaires les solutions réduisant les impacts sur l'environnement par le biais des nouvelles technologies ;
- Optimiser notre consommation d'énergie.

DU POINT DE VUE DE LA QUALITÉ ET DU PRINCIPE D'AMÉLIORATION CONTINUE :

- Rationaliser et standardiser les meilleurs pratiques, en les faisant évoluer positivement contre la force de l'habitude et de l'inertie ;
- Entretenir des relations durables avec les parties-prenantes de nos territoires ;
- Faire de la relation-clients une préoccupation constante de notre cabinet ;
- S'appuyer sur les bonnes pratiques et sur la rigueur du code de déontologie des avocats pour animer notre pôle gouvernance et pour former nos équipes ;
- Proposer le meilleur service en créant de la valeur ajoutée à nos clients ;
- Déployer une méthode inspirée de l'ISO 26000, dont la vocation est de proposer des améliorations génératrices de performances, en exprimant des idées sur des sujets aussi divers que l'ergonomie, la gestion des dossiers ou encore l'optimisation logistique… ;
- Introduire des « Fiches de Proposition de Progrès » qui sont mises à disposition de l'ensemble des parties prenantes du cabinet et qui ont déjà conduit à un engagement avec le Centre de médecine du travail et à la mise en place de méthode de recyclage d'ampoules et de piles.

De plus, notre cabinet promeut le développement durable et la responsabilité sociétale dans toutes les démarches qu'il entreprend. Que ce soit avec nos partenaires ou nos clients, nous adoptions une approche transversale qui vise la réussite, aussi bien du cabinet que celle des clients partenaires et qui a aussi pour objectif la préservation de l'environnement, afin de laisser un monde en santé et durable dans lequel les générations futures pourront s'épanouir. Dans cette optique, en tant que précurseur en la matière, nous avions lancé en 2016, le projet d'incubation de start-ups : **le Cl'Hub by MMLAW**.

Ce dernier, en progression et donc toujours d'actualité a pour objectif d'accompagner, en prestation *pro bono*, des startupers dont les projets sont sélectionnés pour leur caractère innovant. Puis, nous mettons, ces entrepreneurs, en relation avec notre réseau d'experts tous secteurs confondus, qui eux-mêmes sont sensibles à la dynamique du développement durable. Aujourd'hui, à travers ce projet innovateur qui s'intéresse, notamment, aux énergies renouvelables, comme vous pourrez le constater dans ce présent rapport, il en découle de nombreuses collaborations qui s'inscrivent dans la prospective des 17 objectifs de développement durable des Nations Unies (17 ODD). Ceci, fait partie de notre contribution à l'effort mondial, afin de construire ensemble, aujourd'hui, le monde de demain.

Me. Emmanuel Moulin, avocat au Barreau de Paris,
Président, CEO

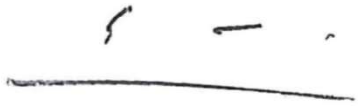

L'équipe RSE Développement Durable

« Notre équipe se veut une force d'action qui contribue à l'effort mondial pour l'atteinte des 17 Objectifs du Développement Durable (ODD) ».

— Me. Emmanuel Moulin, Président / CEO.

« Notre département s'inspire des bonnes pratiques responsables, avec un esprit de partage, d'échange d'expériences et d'amélioration continue ».

— Me. Mohamed Benkhalifa, CAO, Responsable département RSE - Développement Durable.

« Nous avons la conviction que pour participer à un changement global nous devons tout d'abord changer nous-mêmes ».

— Me. Valérie Bensoussan, Change Leader.

PARTAGE DE LA REUSSITE

Me Emmanuel Moulin,
CEO

Célébrer le succès en accompagnant la réussite motive notre action responsable au quotidien.

Au sein de notre cabinet, la valeur humaine est au cœur de notre processus de reconnaissance de la compétence acquise du responsable et de ses collaborateurs.
Cette dynamique de motivation fait partie de la culture de notre organisation.

Cette pratique garantit, pour ainsi dire, notre volonté d'agir, dans la confiance, en cohérence avec notre socle de valeurs et celui de notre mode de gouvernance.

Aussi, un système de gratification financière d'intéressement et de participation de nos collaborateurs est utilisé pour encourager l'apport d'affaires et la performance dans la gestion des dossiers délégués, tout en sensibilisant aux enjeux du Développement Durable. À ce titre, depuis 2013, nous encourageons, régulièrement, nos collaborateurs et partenaires à s'impliquer dans la redistribution des richesses par la contribution dans les causes sociales. Notre bénévolat avec l'Association On Purpose dans le secteur de l'économie sociale et solidaire et notre partenariat avec l'ONG Planète Action 21 (PLAC 21) accréditée auprès du Conseil économique et social des Nations Unies viennent renforcer cette démarche de Responsabilité sociétale.

Deux fois par an, il est offert un repas pour la cohésion du groupe. Animé par l'exécutif du cabinet, il s'agit de moments conviviaux d'échange et de partage entre collaborateurs. Chacun peut ainsi ensuite échanger librement sans hiérarchie. C'est aussi une occasion de rappeler l'adhésion du cabinet au Pacte Mondial des Nations Unies – UN Global Compact. À ce propos, ce Pacte a été largement relayé, au travers de notre politique de communication via notre site Internet et notre réseau d'affaires, lors de nos réunions et participations dans divers réseaux d'informations.

Le partage de la réussite bénéficie également aux acteurs sociaux. En effet, avec sa vocation d'entreprise citoyenne, notre cabinet accompagne également certaines initiatives à caractère social, économique et humanitaire. Nous agissons également dans le domaine de l'Empowerment des jeunes talents avec le « Young Talent Pack » et avec le « CLHUB ».

PARTAGE DU SAVOIR-FAIRE

Me Mohamed Benkhalifa, CAO

Le Département RSE - Développement Durable est spécialisé dans *:*

- ◇ *Les différents processus de communications en lien avec les modes de gouvernance ;*
- ◇ *L'innovation, la conduite et le management du changement ;*
- ◇ *La gestion de la performance et des talents ;*
- ◇ *Les plans de formation et de développement stratégique.*

L'AARPI Miguérès Moulin a créé ce département spécifique pour le Développement Durable afin d'accompagner, par le partage de notre savoir-faire en la matière, ses clients dans une démarche cadrée et ainsi répondre aux prospectives d'un territoire ou d'une organisation de façon innovante.

Cette action est une première du genre dans un cabinet d'avocat parisien. Ainsi, la vision de notre cabinet se veut transversale.

Outre l'aspect tant budgétaire que réglementaire, la pratique juridique y afférente s'appuie, entre autres, sur les conditions de travail, le droit des personnes et des biens, le droit des obligations, le droit des affaires ou encore le droit de l'environnement.

Et ce, pour l'aide à la décision stratégique et l'implémentation des principaux référentiels en cohérence avec la démarche « Responsabilité sociétale (RSE) – Développement Durable » (Normes ISO 26000, 14000, 9000, ITIL, COBIT, United Nations Global Compact, Agenda 21 Local…).

PARTAGE DU CHANGEMENT

Me Valérie Bensoussan
Leader du Changement
Change Leader

La Mission du Leader du Changement est :

- ◇ *L'identification des actions tout en s'appliquant à évoluer en tant qu'acteur ;*
- ◇ *La Diffusion permanente de l'information aux parties prenantes ainsi que l'appui à leur engagement ;*
- ◇ *Le partage des bonnes pratiques collectives ;*
- ◇ *La mesure des effets des différentes actions ;*
- ◇ *La communication de tous les résultats en interne.*

Le partage des richesses internes de l'organisation ne serait possible sans la création de valeur ajoutée inhérente au métier d'avocat, en suivant des fondamentaux qui trouvent leur inspiration dans les valeurs premières de notre cabinet.

C'est dans ce cadre que l'AARPI Miguérès Moulin a nommé Me Valérie Bensoussan Leader du Changement - Change Leader pour la période 2013-2018. En effet, nous avons la conviction que pour participer à un changement global nous devons tout d'abord changer nous-même. Me Bensoussan a relevé ce challenge avec la compréhension qu'il est difficile pour une entreprise de changer si ses membres ne changent pas. Elle est donc chargée de la communication interne et de mobiliser les équipes, afin qu'il y ait une implication réelle de tous nos collaborateurs dans les actions entreprises par notre cabinet.

Aussi, nous sommes désireux de contribuer à l'effort mondial, et par la même supporter le renforcement des actions d'appui à l'entrepreneuriat et à l'aide à la création d'entreprises. Et ce, loin de faire de l'assistanat, nous encourageons, in fine, l'empowerment et le management du changement. Avec ce véritable processus d'autonomisation en tête, notre cabinet, offre des services adaptés aux réalités des jeunes qui sont déterminés à entreprendre, afin de leur donner accès à l'opportunité de s'ouvrir au monde des affaires ou/et de renforcer l'innovation sociale, le développement de l'emploi autonome ou encore la création de micros et petites entreprises.

Les 21 Critères du niveau GC Advanced

AVANT PROPOS

Toutes les informations renseignées dans la COP de l'AARPI Miguérès Moulin sont toutes issues de la politique Développement Durable mise en place par un cabinet au Québec (CANADA) ; à savoir le cabinet MBC INC., cabinet tiers crédible, à Montréal qui incube les exécutifs de l'AARPI Miguérès Moulin, en coaching exécutif sur la Responsabilité sociétale (RSE). Et ce, dans le cadre d'un partenariat franco-québécois.

Voir : http://www.prnewswire.com/news-releases/benkhalifa-cabinet--mbc-inc-a-montreal-et-laarpi-migueres-moulin-a-paris-lancent-louverture-du-premier-espace-arm-france-quebec-294853001.html

Le cabinet MBC INC. est positionné sur la niche de marché de la Responsabilité Sociétale des Entreprises, l'ISO 26000 et le Coaching exécutif certifié ICF (International Coaching Fédération) pour l'implémentation des stratégies de Développement Durable.
Aussi, le président de MBC INC. qui supervise la COP siège en tant qu'expert à La commission de l'AFNOR, en France, intitulée "Développement durable - Responsabilité sociétale" (AFNOR/DDRS). Cette commission vise à suivre, accompagner et faciliter l'application de la norme ISO 26000 "Lignes directrices relatives à la responsabilité sociétale".

En outre, cette politique, dans sa partie comptable et financière est confié à un tiers crédible respectant la législation française. En effet, l'AARPI Miguérès Moulin confie sa comptabilité à un cabinet comptable tiers français agréé par les autorités officielles françaises. Ce cabinet comptable s'occupe de la conformité, en la matière.

Les Droits de l'Homme

« Les droits de l'homme sont essentiels à notre vie d'êtres humains. Ce sont des normes fondamentales sans lesquelles les individus ne peuvent pas survivre et se développer d'une manière digne. Ils sont inhérents à la personne humaine, inaliénables et universels. »

— UNICEF

CRITERE 1 : LA COP DECRIT L'INTEGRATION DANS LES FONCTIONS STRATEGIQUES ET LES UNITES OPERATIONNELLES

Donner la responsabilité exécutive de la stratégie de développement durable aux fonctions pertinentes (achats, affaires publiques, ressources humaines, juridique etc.), en s'assurant qu'aucune fonction ne soit en conflit avec les engagements et des objectifs de développement durable.

Miguérès Moulin étant un cabinet d'avocats, tous les acteurs de l'organisation sont des partenaires et adhèrent tous à la politique du cabinet en matière de développement durable et d'environnement consistant en l'optimisation de la consommation d'énergie, la réduction de l'empreinte écologique et en contribuant à l'atteinte des 17 ODD.

Aligner les stratégies, objectifs, et formes d'incitation de toutes les filiales et unités opérationnelles avec la stratégie de développement durable

Miguérès Moulin incite tous ses partenaires et fournisseurs à adopter une stratégie de développement durable. Les partenaires au sein même de l'entreprise, qui constituent les différentes unités opérationnelles, adoptent tous la stratégie de développement durable en recyclant le papier, le carton, les cartouches d'encre pour imprimantes, en évitant les gobelets jetables pour l'eau et le café et doivent se conformer aux 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies.

Attribuer la responsabilité en matière de développement durable à un individu ou un groupe dans chaque unité ou filiale

Chaque partenaire se représente lui-même et n'est affilié à aucune unité ou filiale, ainsi, chacun d'entre eux porte lui-même la responsabilité en matière de développement durable et la font respecter aux employés qui leur sont attachés.

La responsabilité en termes de partenariats se fonde sur une convention qui introduit dans ses articles l'obligation de se conformer aux 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies et à des politiques intégrants la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE). Les employés du cabinet sont aussi tenus de respecter les 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies et se conforment aux mêmes normes que les partenaires.

CRITÈRE 2 : LA COP DÉCRIT LA MISE EN ŒUVRE DANS LA CHAÎNE DE VALEUR

Communiquer les politiques et attentes envers les fournisseurs et les autres partenaires professionnels

Depuis octobre 2013, 100% des courriels du cabinet sensibilisent à la réduction de l'empreinte écologique. Miguérès Moulin insiste pour que tous les fournisseurs du cabinet aient des bonnes pratiques environnementales.

CRITÈRE 3 : LA COP DÉCRIT DES ENGAGEMENTS, STRATÉGIES OU POLITIQUES PRÉCIS DANS LE DOMAINE DES DROITS DE L'HOMME

Engagement de se conformer à toutes les lois en vigueur et de respecter les droits de l'homme internationalement reconnus, partout où l'entreprise opère (Déclaration Universelle des Droits de l'homme etc.)

Miguérès Moulin est un cabinet d'avocats; ainsi, tous les partenaires, étant pour la très grande partie des avocats aux Barreaux de Paris, et même du Québec, New York et de Milan, se doivent de respecter les droits de l'homme, conformément à leur formation et aux principes qu'ils défendent. De plus, tous les membres du cabinet s'attachent à respecter les conventions internationales liées aux droits de l'homme, telle la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Déclaration d'engagement intégrée ou séparée pour le respect et le soutien des droits de l'homme, approuvée au plus haut niveau de l'entreprise

La direction et tous les partenaires au sein du cabinet s'engagent à respecter et à soutenir les droits de l'homme, comme le veut le code de déontologie de la profession d'avocat ainsi que le code des professions régit par les lois et règlement à Paris et en France et dans les pays où le cabinet agit.

Déclaration d'engagement disponible publiquement, communiquée en interne et externe à tout le personnel, les partenaires professionnels ou autres parties prenantes

Une déclaration publique est disponible en interne et en externe dans le code des valeurs explicitement, qui démontre que la défense des droits de l'homme est promulguée continuellement par le cabinet. Ainsi lors de la signature, par chaque membre, d'une entente de confidentialité, une charte éthique est signée en accompagnement obligeant à refuser l'intolérance, le racisme, l'antisémitisme, l'homophobie, le sexisme ou encore toutes formes de discriminations qu'elles soient religieuse, liée à l'origine, sexuelle, linguistique, politique, sociale ou encore de fortune. La politique du cabinet appelle au partage, à l'esprit de paix et de cordialité.

CRITÈRE 4 : LA COP DÉCRIT LES SYSTÈMES DE MANAGEMENT EN PLACE POUR INTÉGRER LES PRINCIPES DES DROITS DE L'HOMME

Processus pour s'assurer que les droits de l'homme internationaux sont respectés.

Toute forme de discrimination au sein du cabinet ne peut entraîner qu'une des deux conséquences : Une formation plus accentuée et profonde des droits de l'homme, ou si le concerné refuse cette formation, la rupture du partenariat avec le partenaire ou le stagiaire en question.

Sensibilisation interne et formation sur les droits de l'homme pour la direction et les employés

Les avocats au sein du cabinet sont formés par leur métier à respecter et soutenir les droits de l'homme. Les autres partenaires et stagiaires au sein du cabinet sont quant à eux formés et sensibilisés sur les droits de l'homme, afin d'éviter toute forme de discrimination, qu'elles soient religieuse, liée a l'origine, sexuelle, linguistique, politique, sociale ou encore de fortune.

Processus ou programmes en place pour soutenir les droits de l'homme par: le cœur de métier; investissement stratégique/philanthropique/social; engagement public; partenariats et/ou d'autres formes d'action collective

La majorité des partenaires et associés au sein du cabinet sont des avocats. Ainsi, leur métier les oblige à soutenir et défendre les droits de l'homme. Par ailleurs, le cabinet Miguérès Moulin - Association d'Avocats effectue aussi des donations aux ONGs Petits Amis d'Haïti et Planète Action 21 (PLAC 21). En outre, le cabinet en étant contributeur du Mémorial de la Shoah à Paris, s'engage en faveur des valeurs de paix, de rapprochement des cultures et de refus de l'intolérance. Chaque année le cabinet, dans sa politique de philanthropie, choisit et soutient financièrement les organismes à but non lucratif qui soutiennent les droits de l'homme ; et notamment dans les zones défavorisées.

CRITÈRE 5 : LA COP DÉCRIT LES MÉCANISMES DE CONTRÔLE ET D'ÉVALUATION EN PLACE POUR L'INTÉGRATION DES PRINCIPES LIÉS AUX DROITS DE L'HOMME

Processus pour gérer les incidents que l'entreprise a causés ou auxquels elle a contribué pour les parties prenantes internes et externes

Le processus allant de la prévention à la gestion des conflits repose à la base sur un entretien et une prise en compte du retour des collaborateurs, aux fins de satisfaction interne. De surcroit, la mise en place des systèmes de recueil des données est formalisée par l'implémentation du Baromètre de satisfaction interne (social). Ces dispositions prises, s'il s'avérait qu'il y ait un conflit à gérer, notre cabinet applique de façon stricte la loi française pour les conditions de travail et le code de déontologie de notre profession, en matière de droit du travail.

Mécanismes de plainte légitimes, accessibles, réguliers, équitables, transparents, compatibles avec la loi, sources d'apprentissage continu, basés sur l'engagement et le dialogue

Une enquête annuelle est faite anonymement auprès de l'ensemble des collaborateurs, afin d'évaluer leur perception du cabinet et son management.

Autres bonnes pratiques établies ou naissantes

Étant un cabinet d'avocats, le cabinet Miguérès Moulin se doit de faire respecter les droits de l'homme au sein et en dehors du cabinet, afin de garder son intégrité et sa réputation et son implication par la responsabilité sociétale dans ses cercles d'influence.

Les Normes du Travail

« L'expérience nous montre que la croissance économique ne suffit pas. Nous devons faire davantage pour permettre aux personnes de s'épanouir dans un emploi décent, pour leur offrir une protection sociale et faire en sorte que les pauvres et les marginalisés soient entendus. »

— Ban Ki-moon, Secrétaire général des Nations Unies, Journée mondiale de la justice sociale 2014.

CRITÈRE 6 : LA COP FORMULE DES ENGAGEMENTS, STRATÉGIES OU POLITIQUES PRÉCIS DANS LE DOMAINE DES NORMES DU TRAVAIL

Référence aux conventions internationales pertinentes (Conventions de l'OIT) et à d'autres normes internationales dans les politiques d'entreprises

Miguérès Moulin - Association d'Avocats respecte les droits de l'homme et l'application des conventions de l'OIT qui sont des faits acquis comme le veut la déontologie du métier.

Politique d'entreprise écrite pour respecter les droits du travail nationaux, respecter les standards internationaux dans les activités internationales, et engager le dialogue avec les représentants d'organisation d'employés (internationales, nationales ou sectorielles)

Le cabinet applique la loi française concernant les conditions de travail de façon stricte. De plus, le code de déontologie de la profession d'avocat est appliqué rigoureusement au sein de l'organisation.

CRITÈRE 7 : LA COP DÉCRIT LES SYSTÈMES DE MANAGEMENT EN PLACE POUR INTÉGRER LES PRINCIPES RELATIFS AU TRAVAIL

Sensibilisation interne et formation sur les normes du travail pour les dirigeants et les employés

La formation continue est obligatoire dans le cadre de la déontologie de la profession des avocats du Barreau de Paris qui inclut, entre autres, la formation sur les normes du travail

Mécanismes de plainte, canaux de communication et autres procédures (par exemple mécanismes de dénonciation) disponibles pour les employés afin de rapporter des préoccupations, faire des suggestions ou demander conseil, conçus pour et fonctionnant en accord avec les représentants des organisations de travailleurs

Le baromètre de satisfaction interne permet d'évaluer la perception de l'entreprise et son management du point de vue de l'ensemble des collaborateurs, par le biais d'une enquête annuelle faite anonymement, et basée sur un entretien de développement personnel pour chaque partenaire et stagiaire.

CRITÈRE 8 : LA COP DÉCRIT LES MÉCANISMES DE CONTRÔLE ET D'ÉVALUATION EN PLACE POUR L'INTÉGRATION DES PRINCIPES LIÉS AUX NORMES DU TRAVAIL

Système pour tracer et mesurer la performance basé sur des mesures de performance standardisées

La politique de recueil et de traitement des données mise en place dès la création de notre Cabinet, dans le cadre informatisé du logiciel PolyOffice, claires et accessibles par tous, permet une évaluation des performances individuelles et la maitrise des relations avec la clientèle sur une base d'absolue transparence, en matière de facturation.

Audits ou autres mesures pour contrôler et améliorer les normes du travail des entreprises dans la chaine logistique, en ligne avec les normes du travail internationales

Le cabinet partenaire tiers M.BENKHALIFA|CABINET MBC INC, expert en RSE et Développement Durable à Montréal, est la partie tierce qui supervise les politiques concernant les normes du travail au cabinet Miguérès Moulin.

Autres bonnes pratiques établies ou naissantes, ou cause de l'omission de ce critère

Le cabinet entretient et prend en compte les retours des collaborateurs à des fins de satisfaction interne. Il agit, dans le cadre d'un programme de bonne nutrition en offrant des fruits, in situ, au cabinet et en faisant la promotion du régime méditerranéen préconisé par l'organisation mondiale de la santé, cherchant à contribuer au **troisième Objectif de Développement Durable (ODD).**

Respect de l'Environnement

« Il incombe aux Parties de prendre des mesures de précaution pour prévoir, prévenir ou atténuer les causes des changements climatiques et en limiter les effets néfastes. Quand il y a risque de perturbations graves ou irréversibles, l'absence de certitude scientifique absolue ne doit pas servir de prétexte pour différer l'adoption de telles mesure. »

— Article 3.3 de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques

CRITÈRE 9 : LA COP FORMULE DES ENGAGEMENTS, STRATÉGIES OU POLITIQUES PRÉCIS DANS LE DOMAINE DU RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Référence aux conventions internationales pertinentes et à d'autres dispositifs internationaux (par exemple la Déclaration de Rio sur l'Environnement et le Développement)

Le cabinet Miguérès Moulin et ses membres poursuivent, avec une volonté ferme d'agir, l'atteinte et le respect de la déclaration de Rio des Nations Unies (17 ODD). Le cabinet supporte aussi et s'engage à respecter les normes du Global Compact, la déclaration de Rio sur l'Environnement et la déclaration universelle des droits de l'homme.

Réflexion sur la pertinence de la gestion durable de l'environnement pour l'entreprise

Notre organisation se fixe comme objectif d'investir au-delà de l'obligation légale en budget formation pour atteindre le niveau des 2/3 des salariés bénéficiant au minimum d'une formation par an. Cette volonté s'articule autour d'objectifs ayant pour axe l'ouverture de niche de marché et de développement des affaires dans les métiers en lien avec le Développement Durable.

CRITÈRE 10 : LA COP DÉCRIT LES SYSTÈMES DE MANAGEMENT EN PLACE POUR INTÉGRER LES PRINCIPES RELATIFS À LA GESTION DE L'ENVIRONNEMENT

Sensibilisation interne et formation sur la gestion durable de l'environnement pour la direction et les employés

Tous les membres de l'équipe sont encouragés à :

- Réutiliser les côtés vierges des papiers usagers,
- Faire des photocopies recto/verso,
- Éteindre les appareils électroniques et les lumières,
- Utiliser des tasses et verres personnels,
- Utiliser de la vaisselle réutilisable pour les clients,
- Utiliser les courriels et les nouvelles technologies autant que possible au lieu du papier, afin de partager l'information.

Autres bonnes pratiques établies ou naissantes, ou cause de l'omission de ce critère

Le cabinet Miguérès Moulin a entrepris plusieurs actions environnementales afin de réduire son empreinte écologique en favorisant le recyclage, dont :

- Un contrat avec la société Shred-It pour la récupération et le traitement des déchets et papier,
- Le recyclage des capsules Nespresso en partenariat avec La poste et Nespresso,
- Recyclage de 100% des consommables de photocopieurs et imprimantes à travers le programme Ecobox de Xerox.

CRITÈRE 11 : LA COP DÉCRIT LES MÉCANISMES DE CONTRÔLE ET D'ÉVALUATION EN PLACE POUR L'INTÉGRATION DES PRINCIPES LIÉS À LA GESTION DURABLE DE L'ENVIRONNEMENT

Examen de la direction pour contrôler et améliorer les résultats

Le cabinet partenaire tiers M.BENKHALIFA|CABINET MBC INC, expert en RSE et Développement Durable à Montréal, est la partie qui supervise les politiques concernant l'environnement au cabinet Miguérès Moulin et qui assure le suivi et la gestion du département RSE-Développement Durable du cabinet créé à cet effet.

Le président, étant celui qui prend les décisions concernant les politiques du cabinet, celui-ci est toujours à l'écoute de ses partenaires, afin de trouver des solutions collectives avec les équipes et à mettre en place en synergie, afin de réduire l'empreinte écologique du cabinet et lutter contre les changements climatiques. Et ce, dans le cadre de l'engagement du cabinet cherchant à contribuer au **treizième Objectif de Développement Durable (ODD).**

Lutte contre la Corruption

« Là où les droits de l'homme sont foulés aux pieds, il ne faut pas espérer que les citoyens cultivent leurs talents, ni qu'ils contribuent à la prospérité de la nation ou au développement de la communauté. Si elle n'instaure pas l'état de droit, ne protège pas l'individu, et ne se débarrasse pas de la corruption, une société ne peut se développer à long terme. »

—Extrait d'une déclaration, Cinquantième anniversaire de la Déclaration universelle, 8 décembree 1998.

CRITÈRE 12 : LA COP FORMULE DES ENGAGEMENTS, STRATÉGIES OU POLITIQUES PRÉCIS DANS LE DOMAINE DE L'ANTI-CORRUPTION

Soutien de la direction envers la lutte contre la corruption

Miguérès Moulin, étant un cabinet d'avocats et le code de déontologie de la profession d'avocat y étant appliqué rigoureusement, la direction, composée d'avocats, condamne ainsi toute forme de corruption qu'elle soit au sein du cabinet, ou avec les partenaires.

Déclaration de soutien aux structures légales régionales et internationales pertinentes (par exemple la Convention des Nations Unies contre la corruption)

Le cabinet informe et sensibilise effectivement, via le site internet, tous ses partenaires et collaborateurs quant à son soutien et son adhésion au Pacte mondial des Nations Unies - UN Global Compact et adhère aux bonnes pratiques, en lien avec la Convention des Nations Unies contre la corruption.

CRITÈRE 13 : LA COP DÉCRIT LES SYSTÈMES DE MANAGEMENT EN PLACE POUR INTÉGRER LES PRINCIPES RELATIFS À LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

Séparation des pouvoirs en interne pour assurer la cohérence avec l'engagement anti-corruption

Selon l'article 16.2 du Règlement Intérieur du Barreau de Paris, l'avocat doit veiller à ce que sa facturation n'affiche que ses propres services, à ne pas être subordonné par quelconque partie et ne doit accepter aucune commission ou cadeaux de la part d'une partie tierce :

«Constitue notamment une atteinte à l'indépendance le fait, directement ou indirectement :

• D'accepter d'être partie à un mécanisme conduisant à une répartition ou à un partage des résultats ou au rééquilibrage des rémunérations en France ou à l'étranger avec des professionnels non avocats.
• D'accepter une relation de subordination de l'avocat ou un contrôle hiérarchique de l'exécution de ses missions par d'autres professionnels non avocats, notamment ceux ayant une activité de caractère commercial.
• L'avocat membre d'un réseau pluridisciplinaire doit veiller en toutes matières à ce que la facturation fasse apparaître spécifiquement la valeur de sa propre prestation».

- 100 % de notre comptabilité est en conformité scrupuleuse avec les règles comptables locales ainsi que les obligations fiscales dans l'enregistrement tous les flux financiers et ce dans le respect de la réglementation en France,

- Responsabilité de la direction pour mettre en œuvre les engagements et politiques anti-corruption,

- La direction du cabinet est composée d'avocats qui respectent et font respecter scrupuleusement le code de déontologie de leur métier qui leur octroie une forte responsabilité en matière d'anti-corruption.

CRITÈRE 14 : LA COP DÉCRIT LES MÉCANISMES DE CONTRÔLE ET D'ÉVALUATION EN PLACE POUR L'INTÉGRATION DES PRINCIPES LIÉS À L'ANTI-CORRUPTION

Processus pour gérer les incidents

Le processus mis en place pour gérer les incidents liés à la corruption est conforme aux lois et règlements de la France et au code de déontologie et de l'éthique professionnelle du Barreau de Paris.

Soutenir les Objectifs des Nations Unies

« Nous sommes résolus à libérer l'humanité de la tyrannie de la pauvreté et du besoin, à prendre soin de la planète et à la préserver […] Nous sommes déterminés à prendre les mesures audacieuses et porteuse de transformations qui s'imposent d'urgence pour engager le monde sur une voie durable, marquée par la résilience. Et nous nous engageons à ne laisser personne de côté dans cette quête collective. »

— Rapport de l'ONU 25 septembre 2015, *« Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030 ».*

CRITÈRE 15 : LA COP DÉCRIT LES CONTRIBUTIONS DU CŒUR DE MÉTIER AUX OBJECTIFS ET PROBLÉMATIQUES PLUS LARGES DE L'ONU

Aligner la stratégie du cœur de métier avec un ou plusieurs Objectifs des Nations Unies pertinents

Au travers du partenariat avec l'organisation Planète Action21 (PLAC 21) pour laquelle le cabinet donne des contributions annuellement, nous mettons tout en œuvre afin de lutter contre la faim et l'extrême pauvreté, assurer l'éducation primaire pour tous, promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, réduire la mortalité infantile et préserver l'environnement et un engagement ferme à la promotion de 4 Objectifs de Développement Durable (ODD) à savoir **les troisième, treizième, quinzième et seizième Objectif de Développement Durable (ODD).**

CRITÈRE 16 : LA COP DÉCRIT DES INVESTISSEMENTS STRATÉGIQUES SOCIAUX ET DE PHILANTHROPIE

Rechercher des investissements sociaux et des contributions philanthropiques liés au cœur de métier ou au contexte opérationnel de l'entreprise, en tant que partie intégrante de sa stratégie de développement durable.

Le cabinet a aussi une politique de formation des jeunes et de la relève dans le développement durable à travers des stages offerts au sein même du cabinet. Le cabinet pratique aussi le **Pro Bono** afin d'aider les personnes non-fortunées ou démunies à se défendre juridiquement à hauteur de **10 bénéficiaires par année**, sans qu'elles doivent s'acquitter de la totalité des honoraires demandés à un client régulier ou encore en ne payant que les frais de dossier. De plus, le cabinet est aussi sponsor annuel du Concours International d'arbitrage organisé par l'université de droit de Montpellier. Ce concours international regroupe des équipes d'étudiants en droit de facultés françaises et étrangères, lesquels participent devant un panel d'arbitres professionnels pendant plusieurs jours. Le vainqueur de ce concours se voit octroyé une bourse en guise de récompense. Le cabinet Miguérès Moulin finance aussi, annuellement, l'ONG Planète Action 21 (PLAC21) qui soutient les 17 Objectifs de Développement Durable.

CRITÈRE 17 : LA COP DÉCRIT UNE PRISE DE POSITION ET UN ENGAGEMENT EN MATIÈRE DE POLITIQUE PUBLIQUE

Engagement public sur l'importance d'agir sur un ou plusieurs objectif(s)/thème(s) des Nations Unies

Le cabinet Miguérès Moulin s'engage dans la promotion de la diversité culturelle et du rapprochement des peuples et des cultures, notamment les peuples autochtones au Canada. De plus, en janvier 2016, le cabinet a été coorganisateur d'un atelier de travail / workshop à Hanoi en lien avec les minorités ethniques, l'éducation et l'impact sur le développement économique des territoires au Vietnam, dans la continuité du débat ouvert en mai 2015, lors de la conférence à Stockholm de l'Alliance of Business Lawyers (ABL), organisation dont le CEO du cabinet Miguérès Moulin est cofondateur, Jeremy Rifkin qui a conféré au sujet du Développement Durable des entreprises, à l'invitation de notre cabinet.

Autres bonnes pratiques établies ou naissantes, ou cause de l'omission de ce critère

En partenariat étroit avec l'ONG Planète Action 21 accréditée auprès du Conseil Économique et Social des Nations Unies (ECOSOC), nous préparons activement l'organisation de la journée internationale du « Vivre Ensemble en paix » en mai 2018. Et ce, dans le cadre de la préparation par l'ONG Planète Action 21 de son Congrès International Millenium Event «L'Évènement Millénaire - Objectifs Développement Durable (ODD)» (CIME 2018-2023), autour de la thématique :
« L'Alliance entre Territoires, Cultures et Jeunesse au service de l'atteinte des Objectifs du Développement Durable (ODD) des Nations Unies ».

CRITÈRE 18 : LA COP DÉCRIT DES PARTENARIATS ET UNE ACTION COLLECTIVE

Développer et implémenter des partenariats avec des organisations publiques ou privés (entités des Nations Unies, Gouvernement, ONG ou autres) sur le cœur de métier, les investissements sociaux et/ ou « advocacy »

Le cabinet Miguérès Moulin est en partenariat avec le cabinet M. BENKHALIFA | CABINET MBC INC qui est aussi membre du Pacte mondial des Nations Unies. Ce partenariat vise, entre autres, à l'incubation de talents étrangers dans le développement durable et la Responsabilité Sociétale des Entreprises au Québec. Dans cet esprit, le programme du cabinet Young Talent Pack offre des services à coût réduit, s'adressant aux jeunes étudiants des écoles de commerce.

Gouvernance et Leadership de la RSE

« La mondialisation de l'économie implique la mondialisation de la responsabilité. »

— Kofi ANNAN

CRITÈRE 19 : LA COP DÉCRIT L'ENGAGEMENT DU PRÉSIDENT ET DE LA DIRECTION

Le Président promeut des initiatives améliorant la durabilité du secteur d'activité de l'entreprise et conduit le développement de standards pour l'industrie

Lors de la dernière réunion de l'ABL à Washington, en novembre 2014, notre CEO, Senior Partner, est intervenu en ce sens. Au moment de la réunion à Stockholm au printemps 2015, il a été proposé la création d'un Business Unit dédié au Développement Durable et à la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE). Ce Business Unit, unique en son genre dans le milieu des avocats internationaux, a été confié dès 2017 et jusqu'à ce jour, à un cabinet membre du réseau reconnu pour son leadership en la matière qui est M. BENKHALIFA|CABINET MBC INC. Le président promeut continuellement les principes du Pacte mondial des Nations Unies et l'importance de l'implémentation de programmes de développement durable. Le président pousse aussi ses partenaires à adhérer aux principes du Pacte mondial des Nations Unies et à adopter des initiatives pour le développement durable. En outre, il initie à la démarche de l'ISO 26000 qui promeut la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE).

Le Président mène l'équipe de direction exécutive dans la conception de la stratégie de développement durable, définissant les buts et surveillant leur mise en œuvre

Le cabinet, avec la ferme volonté de son CEO, s'est doté d'un département RSE - Développement Durable (RSE-DD), pour mettre en œuvre sa politique de Développement Durable où le CEO est personnellement impliqué.

CRITÈRE 20 : LA COP DÉCRIT L'ADOPTION PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION ET LA SURVEILLANCE

Le Conseil d'administration (ou équivalent) assume la responsabilité et la surveillance de la stratégie et de la performance long terme de la RSE

Par le biais de son département RSE-DD, de l'implication des associés et sous le leadership du CEO, s'engagent publiquement à la transparence quant aux programmes implémentés de RSE et de développement durable et veille à accompagner ses clients dans leur politique de développement durable, ainsi que leur politique environnementale.

Le Conseil d'administration établit, où cela est possible, un Comité de suivi ou attribue la RSE à un membre du Conseil.

Le département de RSE - Développement Durable est sous la supervision directe du CEO du cabinet.

CRITÈRE 21 : LA COP DÉCRIT L'IMPLICATION DES PARTIES PRENANTES

Consulter les parties prenantes concernant les dilemmes et défis de mise en œuvre et les inviter à prendre activement part à l'examen de la performance

La mise en place d'outils de pilotages simples et pratiques sont en permanence développés au sein de notre cabinet permettant d'assurer un management efficient, tant collectif qu'individuel.

Il s'agit concrètement :

• de formats électroniques d'invitation et suivi de réunion permettant d'implémenter avec précision le suivi de toutes les décisions sans qu'aucune ne puissent être négligées,
• d'amélioration de l'application du principe du « droit à l'erreur », une des valeurs promues au sein du cabinet pour stimuler et surtout permettre initiatives et innovations,
• d'une meilleure implication des équipes dans la stimulation de la force de proposition qui représente un enjeu que nous soutenons et soutiendrons.

Nos bonnes actions et Pratiques

« Les entreprises sont en train de prendre conscience du fait que la mondialisation des marchés doit avoir pour pendant la mondialisation de la notion de responsabilité sociale des sociétés et sa mise en pratique. Et elles s'aperçoivent de plus en plus qu'en fin décompte, en faisant le bien elles font aussi des profits. »

— Extrait d'un discours, Forum économique mondial de Davos (Suisse), 28 janvier 2001

OnPurpose

Miguérès Moulin formateur juridique pour L'Association On Purpose

Depuis 2015 et à ce jour, notre cabinet collabore avec l'association On Purpose en tant que formateur juridique sur le thème des entreprises de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS).

L'association On Purpose

L'association On Purpose incite des jeunes cadres à se reconvertir pour intégrer le secteur de l'ESS.

Les compétences exigées pour les postes de dirigeants d'entreprises de l'économie sociale et solidaire sont de plus en plus « transversales » et pointues, selon un rapport du Conseil national des chambres régionales de l'économie sociale et solidaire (CNCRES). Difficile souvent de trouver les bons candidats.

C'est pour joindre cette offre à la demande, que l'association On Purpose recrute des jeunes cadres qui souhaitent se reconvertir pour les intégrer dans des structures de l'ESS ou les départements RSE (Responsabilité sociétale des entreprises) de grandes entreprises, par exemple. Créée à Londres en 2009, On Purpose s'est installé à Paris début février 2015 et jusqu'à aujourd'hui.

Profil de notre public

Nos séances bénévoles de formation ont pour public les différentes promotions d'associés de l'association. Une quinzaine de personnes en moyenne assistent à nos formations.

Les associés On Purpose ont généralement 3 à 10 ans d'expérience de travail derrière eux, mais certains d'entre eux en ont beaucoup plus. Étant donné qu'ils sont sélectionnés sur la base du leurs compétences intrinsèques (par exemple, la capacité à résoudre des problèmes, le potentiel de leadership), ils peuvent avoir à peu près n'importe quel parcours (privé, public, association caritative ou même entreprise sociale). Typiquement, 70% d'une promotion vient du secteur privé, on compte ainsi parmi les associés un large effectif de gestionnaires de comptes, consultants en gestion et juristes d'entreprise.

NOS SÉANCES DE FORMATION

La plupart de nos sessions de formation durent 2-3 heures et ont pour objet de familiariser les associés avec les concepts juridiques relatifs aux structures juridiques de l'ESS. Cette présentation a surtout été enrichie par l'adoption en France, le 31 juillet 2014, d'une loi relative à l'économie sociale et solidaire.

La loi définit le champ de l'économie sociale et solidaire. Les grands principes de l'ESS sont :

- Poursuivre un but social autre que le seul partage des bénéfices,
- Une lucrativité encadrée (notamment bénéfices majoritairement consacrés au maintien ou au développement de l'activité,
- Une gouvernance démocratique et participative.

Elle comprend les acteurs traditionnels en raison de leur régime juridique (associations, fondations, coopératives, mutuelles) et inclut une nouvelle catégorie, les entreprises commerciales qui peuvent désormais faire partie de la famille de l'ESS.

L'acquisition de la qualité d'entreprise de l'ESS s'effectuera par voie déclarative, au moment de l'immatriculation et du dépôt des statuts. Cette reconnaissance ouvrira droit aux financements de la Banque publique d'investissement (BPI). Elle nécessite de respecter les grands principes de l'ESS et de poursuivre un objectif d'utilité sociale, définie par le respect de l'une des conditions suivantes :

- Apporter un soutien à des personnes vulnérables (état de santé, besoins en matière d'accompagnement social ou médico-social, situation économique ou sociale).
- Contribuer à la cohésion territoriale ou la préservation du lien social.

Ainsi, notre présentation est organisée autour des axes suivants :

1. Les structures juridiques traditionnelles de l'ESS
    - Points communs et particularités des structures traditionnelles,
    - Focus sur les coopératives,
    - Quelques détails pratiques,
    - Le choc coopératif de la loi ESS,
    - La révision coopérative.

2. Les critères de l'ESS pour les sociétés commerciales
    - Gouvernance participative,
    - Utilité sociale,
    - Focus sur l'utilité sociale,
    - Gestion des bénéfices,
    - Dispositifs de soutien et de financement des entreprises de l'ESS,
    - Banque Publique d'Investissement,
    - Chambres régionales de l'ESS,
    - Les pôles territoriaux de coopération économique.
3. Le cas particulier de l'association
    - Transformation d'une association en société,
    - Régime fiscal des associations – exemple d'application,
    - Détails pratiques.
4. Points critiques de la loi ESS du 31 juillet 2014
5. Responsabilité des dirigeants des entreprises de l'ESS
    - Responsabilité des dirigeants des formes traditionnelles,
    - Responsabilité des dirigeants des sociétés commerciales de l'ESS,
    - Focus sur la transparence relative aux conditions sociales de fabrication d'un produit,
    - L'exemple de la Croix Rouge.

Nous nous efforçons à rendre ces séances le plus participatives possibles en lançant des débats, en apportant notre expérience et en faisant appel à l'expérience des associés.

Fiers de participer au programme On Purpose, notre objectif est d'améliorer notre intervention et de l'inscrire dans un cadre durable.

LES RETOURS SUITE À NOS FORMATIONS

Toujours couronnées de succès, nos formations enregistrent souvent des retours particulièrement enthousiastes de la part des participants qui soulignent l'utilité pratique de notre intervention :

« *Au nom de toute la promotion On Purpose, je tenais à vous remercier pour votre accueil et pour votre intervention tricéphale, survitaminée.*

Vous avez su rendre un sujet qui aurait pu, peut-être, sembler technique et légèrement rébarbatif, vivant, changeant, passionnant.

Nous retiendrons les nouvelles formes d'organisation, pleines de promesses, qui émergent dans le secteur social et solidaire à côté des traditionnelles Big 4 : associations/ fondations/ mutuelles/ coopératives. Si les SAS et autres EIRL ont encore quelques secrets pour nous, ce ne sont plus des acronymes vides de sens. Vous nous avez également montré que le plus important n'est pas le label ou l'agrément, mais ce qu'on en fait !

Merci enfin pour avoir souligné l'importance d'être conscients de la responsabilité et des implications d'être des dirigeants… »

Outre les emails de félicitation que nous avons reçus, notre cabinet a été convié et a participé à la co-animation d'un atelier-débat organisé par l'une des associés de l'association On Purpose à la Fabrique des Territoires Innovants sur la question suivante : « *Quelles spécificités de l'accompagnement de projets à impact social en milieu rural ?* »

La Fabrique des Territoires Innovants est une société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) dont l'objet est d'impulser la création d'un développement économique à impact social sur différents territoires, notamment ruraux. Cette structure travaille avec l'Agence de développement sur l'accompagnement de projets sociaux et la structuration d'alliances d'acteurs sur différentes thématiques (les thérapies non médicamenteuses notamment). Une des inventions de la Fabrique des Territoires Innovants a été la SCIC InnoVill'Age, qui rassemble des acteurs privés et publics sur la question du bien vieillir, de l'autonomie des personnes âgées, et du bien-vivre chez soi, et qui développe des innovations sociales sur ces sujets.

Au-delà de l'expertise que nous avons apportée au débat lors de l'atelier, cet événement a été aussi une opportunité de rencontre entre notre structure et la Fabrique des Territoires Innovants avec laquelle notre cabinet continuera de collaborer.

LE « YOUNG TALENT PACK »

Dans le cadre du développement durable, Miguérès Moulin propose aux jeunes entrepreneurs de moins de 30 ans, étudiants ou récemment diplômés, un tarif réduit et forfaitisé pour la création d'entreprise.

Depuis le lancement du projet, nous avons déjà accompagné 5 « Young Talents ».

Le "Young Talent Pack" inclut les prestations suivantes :

- les conseils juridiques personnalisés d'avocats seniors spécialisés en droit des sociétés, droit des affaires, droit des marques, etc.,
- la vérification de la faisabilité du projet d'entreprise dans le cadre d'un rendez-vous avec un avocat senior du cabinet,
- la recherche d'antériorité afin de vérifier la disponibilité de la dénomination sociale choisie, sans l'interprétation des résultats,
- la rédaction de statuts sur mesure pour l'entrepreneur en solo ou à plusieurs,
- l'aide au choix du statut fiscal et social du dirigeant,
- la nomination du représentant légal dans les statuts ou par acte séparé,
- la reprise des actes accomplis au nom de la société en formation,
- l'optimisation du coût de l'avis de constitution (rédaction appropriée et choix du journal d'annonces légales),
- la rédaction de tous les actes obligatoires (déclarations, notifications, avis de constitution…), souscription des formulaires requis (le formulaire M0 et si applicable les formulaires TNS et ACCRE),
- l'accomplissement des formalités (publication de l'avis de constitution, immatriculation de la société et enregistrement des statuts à la recette des impôts compétente…),
- la présentation d'intervenants extérieurs compétents et disponibles, avec lesquels nous pouvons négocier pour vous la flexibilité tarifaire nécessaire pour tenir compte de la phase de lancement de votre projet, tels que des experts comptables, notaires ou des commissaires aux comptes le cas échéant,
- une disponibilité totale de l'avocat pendant tout le processus de création jusqu'à l'obtention du Kbis.

Le "Young Talent Pack" n'inclut pas les frais incompressibles suivants :

- la publication d'une annonce dans un journal d'annonces légales : environ 220 €,
- les frais de greffe (variables selon les greffes) : environ 90 € (étant précisé qu'il est prochainement prévu de les réduire de moitié sans que nous sachions toutefois la date de cette modification),
- l'obtention du Kbis : 8,48 €,
- l'achat des registres légaux (registre d'assemblées et, le cas échéant, s'agissant des sociétés par actions, le registre de mouvements des titres) : environ 60 € par registre,
- en cas de dépôt de marque : entre 150 et 300 € selon le nombre de classes.

Le "Young Talent Pack + Unlimited Hotline"

Le "Young Talent Pack + Unlimited Hotline included" inclut les prestations suivantes :

- les conseils juridiques personnalisés d'avocats seniors spécialisés en droit des sociétés, droit des affaires, droit des marques, etc.,
- la vérification de la faisabilité du projet d'entreprise dans le cadre d'un rendez-vous avec un avocat senior du cabinet,
- la recherche d'antériorité afin de vérifier la disponibilité de la dénomination sociale choisie, sans l'interprétation des résultats,
- la rédaction de statuts sur mesure pour l'entrepreneur en solo ou à plusieurs,
- l'aide au choix du statut fiscal et social du dirigeant,
- la nomination du représentant légal dans les statuts ou par acte séparé,
- la reprise des actes accomplis au nom de la société en formation,
- l'optimisation du coût de l'avis de constitution (rédaction appropriée et choix du journal d'annonces légales),
- la rédaction de tous les actes obligatoires (déclarations, notifications, avis de constitution…), souscription des formulaires requis (le formulaire M0 et si applicable les formulaires TNS et ACCRE),
- l'accomplissement des formalités (publication de l'avis de constitution, immatriculation de la société et enregistrement des statuts à la recette des impôts compétente…),

- la présentation d'intervenants extérieurs compétents et disponibles, avec lesquels nous pouvons négocier pour vous la flexibilité tarifaire nécessaire pour tenir compte de la phase de lancement de votre projet, tels que des expertscomptables, notaires ou des commissaires aux comptes le cas échéant,
- une disponibilité totale de l'avocat pendant tout le processus de création jusqu'à l'obtention du Kbis,
- et surtout l'assistance téléphonique illimitée pendant 6 mois pour vous accompagner sur toute question juridique liée au démarrage du projet.

Le "Young Talent Pack + Unlimited Hotline included" n'inclut pas les frais incompressibles suivants :

- la publication d'une annonce dans un journal d'annonces légales : environ 220 €,
- les frais de greffe (variables selon les greffes) : environ 90 € (étant précisé qu'il est prochainement prévu de les réduire de moitié sans que nous sachions toutefois la date de cette modification),
- l'obtention du Kbis : 8,48 €,
- l'achat des registres légaux (registre d'assemblées et, le cas échéant, s'agissant des sociétés par actions, le registre de mouvements des titres) : environ 60 € par registre,
- en cas de dépôt de marque : entre 150 et 300 € selon le nombre de classes.

LA GENÈSE DU CLHUB

Créé en 2016, le « clHub » by MMLaw, toujours actif en 2017, a pour ambition d'encourager et d'accompagner le développement des start-ups et de recréer ainsi le lien trop souvent distendu entre les entrepreneurs débutants et les avocats.

Maître Valérie BENSOUSSAN, notre Leader du changement, désireuse de renforcer les actions d'appui à l'entreprenariat et à l'aide à la création d'entreprises, se trouve à l'origine de ce projet. Forte de son expérience acquise auprès des entrepreneurs qu'elle a accompagnés durant sa carrière, elle a fait germer cette idée d'outil d'accompagnement qu'est devenu le clHub.

Le choix orthographique a été minutieusement réfléchi et élaboré, pour mettre en avant le concept selon lequel le porteur de projet entrepreneur en herbe entre dans le « hub » MMLaw qui se présente comme le point central d'un réseau (« *hub* » en anglais), tremplin permettant aux entrepreneurs de voir leur projet aboutir grâce au réseau et ses membres. C'est ainsi que le Hub se transforme en « clHub ».

LA MISSION DU CLHUB

Sorte d'« incubateur » à très forte valeur ajoutée, le clHub reçoit les entrepreneurs désireux de porter leur projet à terme et leur donne les chances d'y parvenir. Le projet est d'abord présenté par l'entrepreneur aux acteurs du clHub, lesquels vont juger de son sérieux et de sa faisabilité, et vont ensuite donner leur ressenti sur ce dernier. Si ce projet est « sélectionné », le processus se met alors en marche.

La démarche des entrepreneurs est d'abord initiée par un besoin de financement qu'ils rencontrent à un certain stade de leur développement. Ainsi, le clHub accompagne des entreprises dont le projet n'est qu'au stade de l'idée ou encore des projets déjà bien aboutis mais nécessitant des fonds importants.

Mais sa mission ne se limite pas à la recherche de financement. En effet, le clHub propose également un accompagnement « classique » sur le plan juridique (conseil aux entrepreneurs, rédaction d'actes, suivi juridique etc.).

S'inscrivant dans une démarche d'accompagnement, les services proposés par le clHub jusqu'à la réalisation de la levée de fonds le sont à titre gracieux, témoignant par là même de sa volonté de mettre en confiance les entrepreneurs, d'encourager une véritable collaboration et de devenir son interlocuteur privilégié pour le futur.

En effet, nous accompagnons pro bono, vers leur 1ère levée de fonds, des startupers que nous avons sélectionnés et les mettons en relation avec notre réseau d'experts tous secteurs confondus. Nous avons eu encore cette année l'opportunité d'incuber au cabinet de très beaux projets par des startupers de talent.

LES MOYENS DU CLHUB

Pour ce faire, le clHub fait intervenir un comité d'experts, tous soigneusement sélectionnés par lui de manière pertinente et ciblée en fonction des spécificités du projet, afin de donner une vision globale sur tous les aspects entourant ledit projet. Il est donc notamment composé de commissaires aux comptes (validant les BP et le modèle économique), d'experts comptables, de spécialistes du marketing, de la publicité, de codeurs, d'ingénieurs, de confrères avocats intervenant dans des secteurs très pointus et d'autres encore. Ce comité va alors donner des conseils, guider l'entrepreneur pour améliorer le projet et le rendre « attractif » pour les futurs investisseurs. En somme, le réseau MMLaw aide le porteur de projet à accoucher de son bébé entrepreneurial.

Disposant d'un carnet d'adresses très important, tant au niveau des investisseurs traditionnels qu'au niveau des Business Angels, le clHub met au service de ces entrepreneurs son expertise fortement imprégnée d'humanisme, reposant sur la confiance et la volonté d'encourager l'entreprenariat en France.

LES ACTIONS DU CLHUB

Depuis sa création, le « clHub » accompagne d'ores et déjà 4 entrepreneurs intervenant dans divers secteurs d'activité. Ainsi, la typologie des projets portés est diversifiée. A titre d'exemple, un entrepreneur développe, avec l'aide du clHub, sa plateforme de financement participatif, orientée dans l'Économie Sociale et Solidaire (*ESS*), qui aura pour objectif de se spécialiser région par région. Un autre crée un site internet dédié aux professionnels de la photographie, reposant sur une technologie novatrice et leur permettant de gérer leur activité et de sortir de l'ombre.

De plus en plus d'entrepreneurs désirent bénéficier de l'accompagnement du clHub. Ainsi, deux entrepreneurs souhaitant développer un médicament couplé à la création d'une plateforme de télémédecine pour suivre les patients atteints d'un cancer se sont tournés vers le clHub. Un autre entrepreneur à l'origine d'une application mobile permettant de faciliter l'organisation de sorties ou d'achat de cadeaux entre plusieurs personnes a également fait appel à ses services.

Nos ZP rogrès 2017

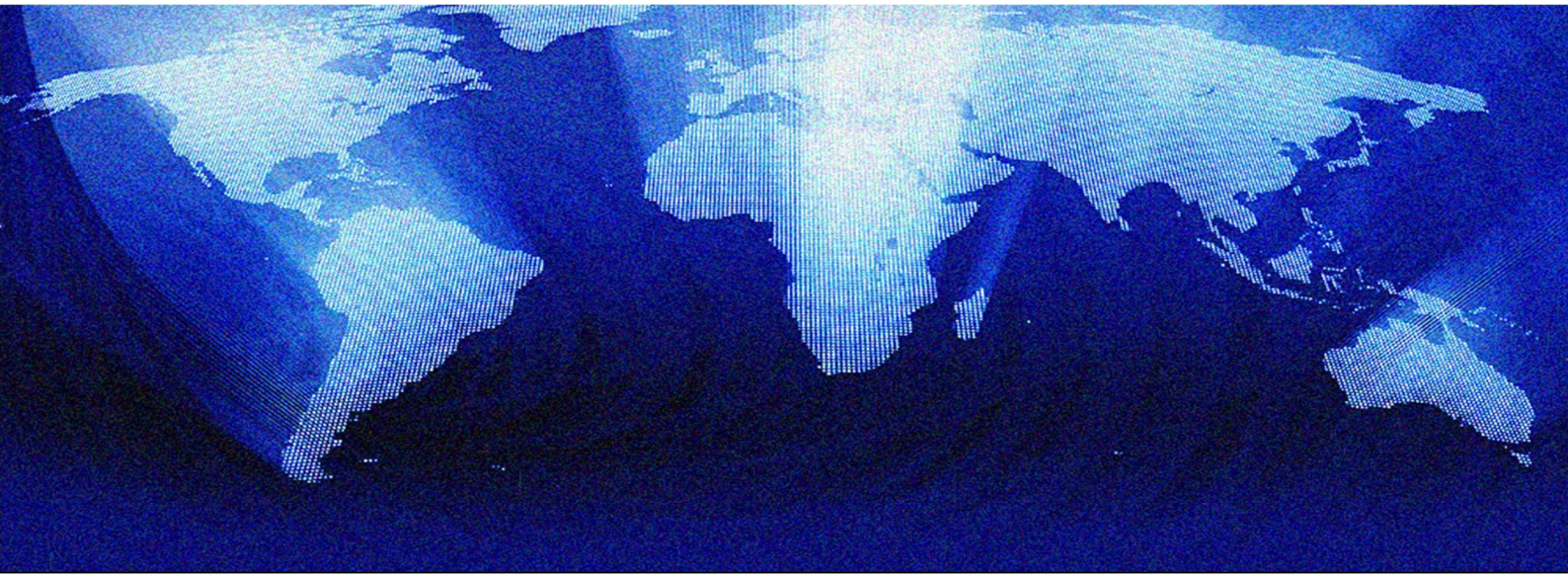

LE WORKSHOP HANOÏ (VIETNAM)

Du 5 au 6 janvier 2017, un atelier de travail / workshop a été organisé à Hanoï au Vietnam, en partenariat avec l'ONG Planète Action 21 (PLAC21) accréditée auprès du conseil économique et social des Nations Unies. Cet atelier de travail a abordé les solutions concernant l'éducation et l'impact sur le développement économique des territoires, dans le cadre de la contribution à l'effort mondial pour atteindre les 17 Objectifs de Développement Durable (ODD).

Dans le domaine des start-ups…

Par l'intermédiaire de notre projet Cl'Hub, de nombreuses nouveautés sont intervenues au cours de l'année 2017.

Master The Monster (MTM) est dans le domaine de la création de contenus vidéo sur le net. Cet entreprise a levé en « seed » près de 700 000 euros par an. À travers le Cl'Hub, le cabinet les a mis en relation avec un spécialiste mondialement reconnu en codage de plateforme internet, avec lequel elle travaille désormais main dans la main. Ainsi, les équipes ont pu développer leurs talents tout en intégrant les principes du développement durable, grâce à l'implication didactique de notre cabinet.

vetbiobank

Vetbiobank est le premier laboratoire français de médecine régénératrice notamment pour les chevaux de course. Nous avons présenté les équipes de l'Aga Khan à cet incubé. C'est une opportunité formidable pour lui tant pour commercialiser sa solution que pour lever des fonds tout en prenant en compte les exigences du développement durable expliqué par notre cabinet.

TESTUNMETIER.COM

1er site de changement de vie professionnelle

Testunmetier.com est le premier site permettant aux jeunes et aux moins jeunes en reconversion de préparer leur avenir en testant le métier de leur rêve, en conditions réelles. Nous présentons cet incubé au ministère du travail qui est particulièrement intéressé pour lancer ce type d'initiative à grande échelle du fait de son caractère innovant et responsable socialement.

ENERGY OBSERVER

Dans le domaine des énergies renouvelables…

Notre cabinet accompagne le projet Energy Observer (EO) depuis son lancement à St Malo le 14 avril 2016.

EO est le 1er navire hydrogène autour du Monde. C'est en quelque sorte le *Solar Impuls* des Mers.

En quelques mots, EO s'est lancé le défi de réaliser le premier tour du monde autonome grâce aux énergies renouvelables et à l'hydrogène, sans émission de gaz à effet de serre ni particules fines. Ce navire du futur réalise en ce moment même une première mondiale, à la fois technologique et historique : produire son propre hydrogène à bord, à partir de l'eau de mer, grâce à l'énergie solaire, éolienne et hydrolienne. Technologie inédite, pionnier du monde énergétique de demain.

L'expédition Energy Observer, c'est aussi un défi humain : un tour du monde de 6 ans, 50 pays et 101 escales pour faire de ce bateau, le symbole d'un futur plus propre. Une odyssée, qui partira à la rencontre de tous ceux qui dessinent aujourd'hui le monde de demain, incarnée par Victorien Erussard, coureur au large et officier de marine marchande et Jérôme Delafosse, explorateur et réalisateur de documentaires.

À la manière d'une *Calypso* du XXIème siècle, l'expédition qui est partie en avril 2017. Le bateau est déjà à Marseille, au moment où nous écrivons ce présent rapport, après avoir fait le tour d'Espagne et du Portugal et franchi le détroit de Gibraltar à la fin de l'été 2017. Cette expédition a pour but d'éduquer, sensibiliser, mais surtout promouvoir les solutions innovantes pour la planète en les connectant entre elles. Plus qu'un bateau, *Energy Observer* deviendra un véritable media pour délivrer un message inspirant et positif et lever une communauté au-delà des frontières. Notre cabinet est fier d'accompagner cette expédition et son promoteur en cohérence avec notre politique développement durable.

Nicolas Hulot, Ministre français de l'écologie est le parrain historique du Bateau depuis l'origine. Le gouvernement français suit de près cette aventure. Edouard Philippe était à bord cet été et le Président de la République française, Emmanuel Macron l'a soutenu et présenté lors de la Cop 23 à Bonn à l'occasion de laquelle il a transmis gracieusement à EO les droits d'utilisation du *#maketheplanetgreatagain*

Notre cabinet est le conseil juridique de l'expédition depuis mars dernier et donc avant même sa mise à l'eau et le début concret de l'aventure. Nous sommes tous impliqués très concrètement puisque nous avons ouvert grand les portes de notre réseau pour lever des fonds permettant de financer ce magnifique projet. C'est ainsi que nous avons pu connecter les équipes d'EO avec de grands sponsors ou encore avec la chaine Netflix dans le but de diffuser mondialement la série documentaire de 8x52 minutes qui sera tournée à bord pendant l'Odyssée (et qui a déjà été vendue à la chaine Planète +). Par ailleurs, nous sommes en charge de tout l'accompagnement juridique et négocions directement avec les partenaires financiers et les villes étapes.

Notre accompagnement n'est pas en *pro bono* mais nous appliquons des taux bas ou un système de forfait pour apporter de cette manière notre pierre à l'édifice.

Grâce au Cl'Hub by MMLAW, nous recréons le lien de confiance entre les entrepreneurs et leurs avocats et leur apportons une forte valeur ajoutée au-delà des simples travaux juridiques, en intégrant les principes de développement durable qui sont au cœur de notre politique de développement d'affaires.

MIGUÉRÈS MOULIN